

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BERNARD René, BERTHOMIER Marie-Christine, CONFOLANT Philippe, BOSSU Marie, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, BUCHMANN Etienne, CIRET Didier, GOMBERT Annick, RIGOLLET LE BIHAN Erwann, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, MULTON Jean-Michel, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, DARNAULT Joël, GIBAUT Wilfried, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, AXISA Guy, CHEZEUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, VARVOU Jean-Pierre, TRUFFAUT Jacqueline.

Absents excusés : Madame CHAUDAGNE LE RAVALLEC, pouvoir à Madame Colette TAILLEBOURG.

A la demande du Président Claude MERIOT, l'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gérard BLANCHARD, membre du bureau restreint, maire de Vigoux.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 Février 2017.

CLAUSES SOCIALES

Monsieur Jérémy GODET, Directeur d'Idées en Brenne présente les clauses sociales dans les marchés publics. L'insertion de ces clauses vise les publics en difficulté comme les chômeurs de longue durée, les jeunes peu ou pas diplômés pour leur permettre d'accéder à l'emploi. Ce dispositif peut être insérer dans les clauses du marché. Ensuite, c'est dans l'acte d'engagement que seront prévues les conditions exactes comme le nombre d'heures. Les entreprises qui seront retenues peuvent soit embaucher ces publics en direct, soit sous-traiter soit faire appel à une entreprise d'insertion. Le diaporama est joint en annexe.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité les comptes de gestion 2016 et les comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes.

Il approuve à l'unanimité les annexes des comptes administratifs 2016 et des budgets 2017 portant sur les services assujettis à la TVA, les cessions, les acquisitions immobilières et mobilières, les amortissements, les états du personnel arrêtés au 31 décembre 2016 et 1^{er} janvier 2017.

Une note de synthèse figure en fin de compte-rendu.

VOTE DES TAUX 2017

Le Conseil Communautaire, par 31 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, vote les taux 2016 comme suit :

Taxe Habitation : 10,34 %, Foncier Bâti : 10,23 % Foncier Non Bâti : 21,85 %, TEOM : 14,50 %, Contribution Foncière Entreprises suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2017

et compte-tenu du lissage sur 7 ans, les taux seront les suivants :

CHAZELET	28.98
CHITRAY	23.54
CIRON	20.94
CONCREMIERS	21.26
DOUADIC	21.19
FONTGOMBAULT	29.25
INGRANDES	24.68
LA PEROUILLE	25.69
LE BLANC	27.92
LURAI	26.04
LUREUIL	31.23
LUZERET	24.01
MERIGNY	24.64
NEONS	25.19
NURET	24.17
OULCHES	25.27
POULIGNY ST P	27.40

PREUILLY LA V	23.53
RIVARENNES	24.32
ROSNAY	23.39
RUFFEC	23.71
SACIERGES	28.09
SAUZELLES	31.06
ST AIGNY	23.53
ST CIVRAN	23.76
THENAY	24.36
TOURNON ST M	23.02
VIGOUX	30.34

VOTE DES BUDGETS 2017

Le Président Claude MERIOT indique que 2017 sera une année charnière avant le passage en Fiscalité Professionnelle Unique. 3 axes doivent guider les projets :

- la solidarité avec le fonds de soutien à l'investissement à destination des communes, l'achat groupé de matériel comme les désherbeurs thermiques ;
- l'action : la maison de santé pluridisciplinaire est un projet structurant, le nouvel hôtel d'entreprises dont les travaux commenceront à la fin du mois de mars, la ZA de Pouligny St Pierre avec l'achat de terrains permettant l'installation de nouvelles entreprises ;
- la prudence : le montant des dotations et de la fiscalité 2017 ne sont pas encore connus. Le Président rappelle qu'en Décembre 2016, l'Etat a prélevé une somme de 110 000 € sur les recettes de Taxe d'Habitation pour faire face à l'exonération dite « vieux parents ».

Monsieur Roland CAILLAUD indique que si les dépenses sont bien contenues, il faut trouver de nouvelles sources de richesse et être plus volontariste. En effet, la seule marge de manœuvre aujourd'hui étant l'impôt, les ménages commencent à être en difficulté face aux différentes augmentations. Il propose une étude qui permettrait d'évaluer la richesse que représenterait la transition énergétique (éoliennes, hydro-électricité, etc ...).

Le Président Claude MERIOT qui partage en partie cette remarque rappelle que la Communauté de Communes a été et est volontariste. Déjà plusieurs projets ont été menés : dans le domaine de l'énergie : l'étude en cours sur l'hydro-électricité, les toitures photovoltaïques au Blanc qui vont commencer à produire des recettes en 2017, les réseaux de chaleur de Rivarennnes et du Blanc qui produisent de nouvelles recettes. Il fait également remarquer que des projets économiques tels que l'installation d'ateliers de maroquinerie génère de nouvelles ressources et de la richesse pour la collectivité et l'économie locale. De même, les nombreux projets passés et en cours sont de nature à soutenir l'économie locale et à générer de nouvelles rentrées fiscales.

Le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et deux abstentions, vote les budgets 2017 du budget principal et des budgets annexes.

Une note de synthèse figure en fin de compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer auprès de la CAF de l'Indre une demande de subvention pour le soutien à la parentalité.

Le Vice-Président Thierry BERNARD présente l'avancée des travaux du PLUi. Toutes les communes seront associées, il convient donc que chacune désigne deux représentants. Il y aura un forum des élus le 23 mars. Le premier diagnostic sera celui portant sur l'agriculture, il devrait être terminé autour du 15 mai. Les communes devront désigner 2 ou 3 agriculteurs référents pour les représenter. Un site internet sera disponible pour suivre l'évolution.

Le Vice-Président Alain JACQUET demande aux communes de faire savoir si elles ont besoin du broyeur.

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il est égal avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Président présente le compte de gestion à l'assemblée délibérante et quitte la salle au moment du vote.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

LES RECETTES

En section de fonctionnement

Les produits des services (garderies, centres de loisirs, cantines, multi-accueils, bibliothèques) pour 630 000 €

La fiscalité pour 6 790 000 € (qui doivent être diminués de 2 700 000 €)

Les dotations, et participations (DGF, les collectivités extérieures, les groupements de collectivités, les communes, les exonérations de fiscalités, la CAF) qui représentant 1 530 000 €

En section d'investissement

Les amortissements (230 000 €)

Le FCTVA (107 000 €)

Les subventions affectées à des projets déterminés (224 000 €)

Les emprunts (440 000 €)

LES DEPENSES

En section de fonctionnement

Les dépenses obligatoires

Les dépenses de personnels de 3 662 000 € représentent en valeur brute environ 40,00 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ceci s'explique par la compétence scolaire qui exige un grand nombre de personnes notamment depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et les Temps d'Activité Périscolaires.

Cette dépense pourrait être diminuée des recettes (remboursements par l'assurance, par la CPAM, par l'Etat pour les contrats aidés) et ramènerait le ratio à 39,00 %.

Les participations : ce sont les dépenses à des organismes de regroupements pour un montant de 312 000 € (RPI, PNR, SCOT)

L'école privée Sainte-Thérèse pour 57 500 €,

Les indemnités des élus qui s'élèvent à 67 500 €,

Le service incendie pour 540 000 €,

Les pertes sur créances irrécouvrables : 9 000 €

Les intérêts d'emprunts pour 148 000 €.

Les autres dépenses

Les dépenses à caractère général qui s'élèvent en 2016 à 1 315 000.

Les subventions pour 228 000 € en sachant qu'une partie est remboursée par le Conseil Régional pour les actions culturelles à hauteur de 75 325 €.

Les reversements de fiscalité qui s'élèvent à 2 700 000 €.

En section d'investissement

Les dépenses obligatoires

La dotation à l'amortissement (230 000 €),

Les remboursements d'emprunts : 450 000 € de capital en dehors des actions économiques rattachées). Le remboursement du capital d'emprunts doit être impérativement financé par des ressources propres, en aucun cas par un autre emprunt.

Les autres dépenses

Le haut débit pour 15 000 €

La participation annuelle au RPI de Roussines pour 11 500 €

Les ravalements de façades pour 4 200 €

Des logiciels pour 7 600 €

La deuxième tranche d'acquisition du bâtiment Rue Villebois Mareuil au Blanc (ex DDT) pour 94 000 €

Des véhicules, du matériel, du mobilier pour 254 000 €

Des travaux pour 540 000 €

Le fonds de soutien aux investissements des communes pour 52 500 €

LES BUDGETS ANNEXES

La Communauté de Communes Brenne Val de Creuse a mis en place plusieurs budgets annexes soumis à TVA notamment pour retracer ses actions économiques. Chacune est identifiée dans un document à part permettant ainsi une comptabilité analytique.

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2017

Le budget doit répondre à plusieurs grands principes :

ANNUALITE

Le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

EQUILIBRE REEL

Le budget est composé de recettes et de dépenses et de deux grandes sections qui sont le fonctionnement et l'investissement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et les dépenses et recettes d'investissement doivent s'équilibrer.

UNITE

Toutes les dépenses et les recettes doivent être retracées dans un document unique. Cependant, il est possible de créer des budgets annexes pour certaines actions.

UNIVERSALITE

Les recettes couvrent indifféremment les dépenses.

SINCERITE

Les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, majoration ou minoration.

Le budget doit être adopté avant le 1^{er} janvier mais la loi accorde un délai jusqu'au 15 avril pour permettre aux collectivités de disposer d'un maximum d'éléments financiers pour l'établir.

LE BUDGET 2017

LES RECETTES

En section de fonctionnement

Les produits des services (garderies, centres de loisirs, cantines, multi-accueils, bibliothèques pour 630 000 €

La fiscalité pour 7 820 000 € (qui doivent être diminués de 3 827 000 €)

Les dotations, et participations (DGF, les collectivités extérieures, les groupements de collectivités, les communes, les exonérations de fiscalités, la CAF) qui représentant 1 770 000 €

En section d'investissement

Les amortissements (225 000 €)

L'affectation de résultat (80 000 €)

Le FCTVA (260 000 €)

Les subventions affectées à des projets déterminés (2 226 000 €)

Les emprunts (1 985 000 €)

LES DEPENSES

En section de fonctionnement

Les dépenses obligatoires

Les dépenses de personnels, inscrites pour 3 900 000 €, représentent en valeur brute environ 40,00 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ceci s'explique par la compétence scolaire qui exige un grand nombre de personnes notamment depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et les Temps d'Activité Périscolaires.

Cette dépense pourrait être diminuée des recettes (remboursements par l'assurance, par la CPAM, par l'Etat pour les contrats aidés) et ramènerait le ratio à 39,00 %.

Les participations : ce sont les dépenses à des organismes de regroupements pour un montant de 320 000 € (RPI, PNR, SCOT)

L'école privée Sainte-Thérèse pour 60 000 €,

Les indemnités des élus qui s'élèvent à 69 600 €,

Le service incendie pour 550 000 €,

Les pertes sur créances irrécouvrables : 20 000 €

Les intérêts d'emprunts pour 130 000 €.

Les autres dépenses

Les dépenses à caractère général qui s'élèvent en 2016 à 1 426 000 €.

Les subventions pour 299 840 € en sachant qu'une partie est remboursée par le Conseil Régional pour les actions culturelles à hauteur de 76 700 €.

Les reversements de fiscalité qui s'élèvent à 3 827 000 €.

Les dépenses imprévues sont inscrites pour 308 000 €.

En section d'investissement

Les dépenses obligatoires

La dotation à l'amortissement (225 000 €),

Les remboursements d'emprunts : 495 000 € de capital en dehors des actions économiques rattachées). Le remboursement du capital d'emprunts doit être impérativement financé par des ressources propres, en aucun cas par un autre emprunt.

Les autres dépenses

Des amortissements pour 7 500 €

Des logiciels pour 1 600 €,

Un fonds de soutien à l'investissement destinés aux communes pour 70 000 €,

La participation au RPI Roussines pour 13 000 €

Des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique et de véhicules (dans le cadre des TEPCV), de terrains à Pouligny-Saint-Pierre pour la 2^{ème} tranche de la zone artisanale, de désherbeurs thermiques pour la somme de 371 000 € ;

Des travaux :

- dans les écoles (la fin des toitures photovoltaïques, cantine de Oulches, transfert de l'école Jean Giraudoux à l'école Jules Ferry au Blanc, des renforcements de sécurité),
- Une chaudière bois dans le bâtiment Rue Villebois Mareuil au Blanc,
- l'agrandissement du centre de loisirs de Fontgombault dans le cadre d'un financement pour l'accueil d'enfants handicapés,
- des aménagements au terrain des Forges de l'Abloux,
- le Cœur de village de Saint-Aigny
- le Cœur de village de Vigoux,
- le multi-accueil de Thenay

pour 1 300 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

La Communauté de Communes Brenne Val de Creuse a mis en place plusieurs budgets annexes soumis à TVA notamment pour retracer ses actions économiques. Chacune est identifiée dans un document à part permettant ainsi une comptabilité analytique.